

## PROGRAMME DE FORMATION

### Savoir Décrire et Cartographier les Peuplements de sa Forêt...

<b>OBJECTIFS :</b>	Être capable de rechercher les documents ressources pour décrire sa forêt conformément aux exigences réglementaires du PSG et de représenter cette description sous forme de cartographie.
<b>PRE-REQUIS :</b>	
<b>PUBLIC :</b>	Exploitants agricoles - conjoints collaborateurs - aides familiaux - cotisants de solidarité
<b>LIEU :</b>	Maison de Pays de BEDARIEUX.
<b>DATES :</b>	10/04 - 29/05 - 03/07/2015
<b>RESPONSABLE STAGE :</b>	SAUBION Clélia ☎ 06.18.36.83.07
<b>INTERVENANT :</b>	SAUBION Clélia, conseillère forêt, M. D'ORAZIO, Mme LAGACHERIE, M. PRUDHOMME, techniciens et ingénieur CRPF LR
<b>MOYENS PEDAGOGIQUES :</b>	Exposé participatif - projection - recherche d'informations (internet - bibliothèque - presse) - exercice d'application avec corrigé.
<b>DUREE :</b>	21 heures
<b>COÛT :</b>	340€ (pris en charge par votre fonds de formation, le FSE et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault pour les ressortissants VIVEA) Autre public, nous consulter.
<b>ATTESTATION :</b>	Une attestation de stage sera remise aux participants à l'issue de la formation.

#### **1ère JOURNEE - DUREE : 7 H en salle**

**9 h - 17 h :** Intervenants : SAUBION Clélia, conseillère forêt, M. D'ORAZIO, Mme LAGACHERIE, M. PRUDHOMME, techniciens et ingénieur CRPF LR

Tour de table : présentation des stagiaires, de leurs attentes par rapport à la formation.

Les bases réglementaires et juridiques des PSG (Plan simple de Gestion)

- Le cadre réglementaire des PSG
- Les différents porteurs possibles d'un PSG
- Les rédacteurs professionnels de PSG
- Le circuit pour l'agrément d'un PSG
- Le sommaire du PSG

Être capable d'obtenir les informations réglementaires nécessaires à l'élaboration du PSG.

Savoir manipuler et utiliser un outil de cartographie informatique libre d'accès.

## **2ème JOURNEE – DUREE : 7 H en salle**

**9 h – 17 h** : Intervenants : SAUBION Clélia, conseillère forêt, M. D’ORAZIO, Mme LAGACHERIE, M. PRUDHOMME, techniciens et ingénieur CRPF LR

Evaluer les acquis de la 1<sup>ère</sup> journée.

Acquérir une méthodologie de relevés de terrain de données et éléments réglementaires pour décrire les typologies de mes peuplements forestiers.

Connaître les typologies règlementaires en vigueur de description des peuplements.

Être capable d’appliquer la méthodologie de relevé d’indicateurs forestiers sur le terrain.

Savoir exploiter les données de terrain pour créer sa cartographie des peuplements.

Être autonome pour réaliser sa cartographie.

## **3ème JOURNEE – DUREE : 7 H en salle**

**9 h – 17 h** : Intervenants : SAUBION Clélia, conseillère forêt, M. D’ORAZIO, Mme LAGACHERIE, M. PRUDHOMME, techniciens et ingénieur CRPF LR

Être capable de réaliser sa cartographie en fonction des éléments acquis précédemment.

Être capable de réaliser sa cartographie en fonction des typologies de peuplement et des découpes parcellaires.

Evaluation et bilan de fin de stage.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer à Carole FOUCRIER - Chambre d'Agriculture de l'Hérault  
Maison des Agriculteurs A - Mas de Saporta CS 10010 - 34875 LATTES Cedex  
Tél. : 04 67 20. 88.53 - Fax : 04.67.20.88.95 - fouchrier@herault.chambagri.fr

Mme, M. \_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

**Production principale :** \_\_\_\_\_

Numéro SIRET : \_\_\_\_\_

Participera à la formation :

### « Cartographie forestière »

#### **Ressortissants VIVEA :**

Exploitant

Conjoint collaborateur

Aide familial :

En cours d'installation (PPP) :

Cotisant solidaire

#### **Salariés :**

Salarié FAFSEA

Salarié OPCALIM

Autre fonds (à préciser)

#### **prise en charge de la formation :**

- ✓ **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux et cotisants solidaires qui cotisent au fonds de formation VIVEA auprès de la MSA:**
  - La formation sera prise en charge par VIVEA sous réserve d'être à jour de vos cotisations
- ✓ **Pour les personnes en cours d'installation :**
  - Une attestation de votre Point Info installation devra être fournie à l'inscription
- ✓ **Pour les cotisants solidaires qui ne cotisent pas pour le fonds de formation VIVEA:**
  - le coût de la formation restera à votre charge

#### › **Pour les salariés :**

- **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**

- ✓ Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21
- ✓ Salariés OPCALIM : contacter 04 42 20 93 52



Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_